DÉPARTEMENT DU TARN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Ville de Saint-Juéry

ARRETE DU MAIRE AT 297/26

INTERDISANT LE STATIONNEMENT SUR LE PARKING PLACE DE LA MAIRIE ET SUR LE PARKING DE L'ESPACE VICTOR HUGO

Le Maire de la Commune de SAINT-JUERY, Conseil Départemental,

VU les articles L 2212.2 et L 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 et suivants,

VU la demande de la commune de Saint-Juéry, pour interdire le stationnement place de la Mairie ainsi que sur l'espace Victor Hugo pour la venue du Préfet du Tarn.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement et d'assurer la sécurité des personnes,

- ARRÊTÉ -

Article 1 : **La commune de Saint-Juéry est autorisée à interdire le stationnement sur une place sur le parking de la Place de la Mairie ainsi que sur le parking de l'espace Victor Hugo le jeudi 19 novembre de 8h00 à 12h00 pour la venue du Préfet du Tarn à Saint-Juéry.**

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 : L'affichage du présent arrêté est obligatoire pour le rendre exécutoire :
- sur chaque accès à la zone,
- de manière parfaitement visible pour les usagers.

Article 4 : Tout véhicule en stationnement gênant sera susceptible d'être placé en fourrière selon un ordre de réquisition de Monsieur le Maire de Saint-Juéry dans le cadre de ses pouvoirs de Police.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Juéry dans le délai de deux mois à compter de sa publication et à défaut devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Article 6 : Le Maire, la Directrice Générale des Services, la Police Municipale de Saint-Juéry, la Commissaire divisionnaire, le Directeur Départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-JUERY, le 28 octobre 2026
Le Maire,
David DONNEZ

MAIRIE DE SAINT-JUÉRY R.F. TARN

Publié le :

Mairie de Saint-Juéry – Place de la Mairie – 81160 SAINT-JUÉRY - ☎ 05.63.76.07.00.
Site Internet : www.ville-saint-juery.fr - **e-mail** : mairie@ville-saint-juery.fr